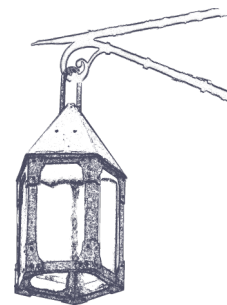




LA LANTERNE

Lettre d'information de la municipalité de Beynac-et-Cazenac
N° 21 JUIN 2021



Eboulement de la Balme, un risque toujours présent



Dans la Lanterne N° 19 de février 2021, nous vous avons expliqué les débuts du déroulement du processus de règlement de l'éboulement d'un mur et terre sur la RD 703 au lieu-dit la Balme. Si un mur est tombé, c'est que la terre d'en dessous s'est détachée de son support.

Après la visite d'un cabinet d'expert, une solution provisoire a été trouvée, en nettoyant les parties instables de surface, en bâchant le terrain sur sa majeure partie et en neutralisant une voie de circulation.

Quelques semaines après, nous découvrîmes un rapport commandé par la municipalité de Beynac et Cazenac en 2018 et rendu le 16/10/2018 qui indiquait que les parcelles 120 et 121 incriminées présentaient des signes notables d'instabilité susceptibles d'atteindre les enjeux en pied, à savoir la route départementale. Ce problème ne date donc pas d'aujourd'hui.

Il faut savoir que le terrain appartient à deux propriétaires privés qui sont, selon la loi, responsables des dommages causés ou prévisibles. Il n'est donc pas question pour nous de faire payer, à l'ensemble de la population, les frais de mise en sécurité des deux parcelles privées. Avec un des deux propriétaires n'habitant pas en France et maîtrisant mal notre langue, la compréhension des problèmes est parfois difficile. Plusieurs solutions ont été proposées aux propriétaires, mais pour l'instant, aucune n'a été retenue, principalement pour le côté pécuniaire.

La route a été réouverte provisoirement sur deux voies jusqu'à l'automne en attendant la solution définitive.

A ce jour, les terrains ont été mis sous surveillance et nous attendons, une proposition de solution concrète par le cabinet Géolithe pour application à la fin de l'été.

La chronique de Jean-Luc le jardinier

Nous espérons tous que la saison estivale va laisser derrière nous cette période printanière froide et pluvieuse; le moustique Tigre aussi, n'attendant plus qu'un léger réchauffement des températures pour proliférer.

Afin de lutter efficacement contre celui-ci, limiter la présence d'eaux stagnantes dans les coupelles des pots de fleurs, et récipients divers...etc

Ce moustique de petite taille, moins de 5mm, ne vous empêchera pas de dormir, contrairement à d'autres, mais pourra vous piquer douloureusement et peut véhiculer des virus comme la Dengue, Zika, Chikungunya.

Cet été, ne vous privez pas d'eau, sauf pour ce moustique...

Nos anciens combattants de la dernière guerre impliquant des appelés du contingent



Le 8 mai 1945 marque la fin de la guerre et la victoire sur l'Allemagne nazie mais aussi le début des manifestations indépendantistes algériennes réprimées lors des massacres de Setif, Guelma et Kherrata qui allait engager neuf ans plus tard nos jeunes français dans un nouveau conflit.

De 1954 à 1962, un grand nombre de militaires engagés et appelés du contingent furent envoyés en Afrique du Nord pour participer à la guerre d'Algérie commencée le 1er Novembre 1954.

Jean-Jacques Gentil et Yves Marty faisaient partie de ceux-là. Ils étaient au monument aux morts de Beynac et Cazenac les 19 mars et 8 mai dernier pour se souvenir de leurs camarades morts lors de ce conflit.

Travaux bruyants: les règles à respecter

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Animations culturelles

Avec les maires de Saint-Vincent-de-Cosse et Vezac, nous avons convenu de rechercher sur nos trois communes des personnes intéressées par la création d'une association d'animations culturelles, complémentaire des comités des fêtes et amicales laïques existants.

Cette nouvelle association, indépendante des mairies se chargerait de l'organisation de concerts de musique classique ou jazz, théâtre, conférences, expositions..., dans des lieux que nous mettrions à sa disposition (églises, salles des fêtes, etc.).

Nous invitons donc les personnes de notre commune intéressées par ce projet de bien vouloir se faire connaître auprès de la mairie.

Etat-civil : Nous souhaitons, avec retard, la bienvenue à Jules De Oliveira et adressons nos félicitations aux parents.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : Tel : 05 53 31 34 00 -

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h - le samedi de 9h - 11h30

E-mail : mairiebeynaccazenac@orange.fr

Site internet : www.beynac-et-cazenac.fr

Panneau Pocket Application gratuite à télécharger.

La Poste : Tél 3631 Ouvert du lundi au vendredi 13h30/16h

Déchetterie de Sarlat Tél : 05 53 29 56 47 Ouvert du lundi au samedi 8h -12h30/14h-18h

Numéros Utiles

SAMU 15/Pompiers 18/Police 17

112
Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes vers les pompiers ou le SAMU.

Médecin 05 53 29 37 13 29